

CHANTIER NAVAL DES SALINS D'HYERES

Société à responsabilité limitée

Au capital de 7 622.45 EUROS

Siège Social : 248 Chemin Jean Mottura

83400 HYERES

400 966 644 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 28 FEVRIER 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux,
le vingt huit février, à dix neuf heures,

Les associés de la société CHANTIER NAVAL DES SALINS D'HYERES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, ont tenu une assemblée générale ordinaire et extraordinaire au siège social de la société sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe BOK, associé, gérant présent, propriétaire de 125 parts.

Sont également présents :

- Mlle Alexandra BOK, propriétaire de 175 parts sociales ;
- Mme Isabelle RUEL, propriétaire de 200 parts sociales.

Le Président constate que la totalité du capital est représentée, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur toutes résolutions.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire ;
- les comptes annuels ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

→

AB
Ch 21

- Rapport du Président sur la gestion de la société au cours de l'exercice 2020/2021,
- Approbation, s'il y a lieu, de ce rapport ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice, quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions règlementées passées au cours de l'exercice,
- Agrément à donner aux autres associés d'apporter leurs parts sociales à une société holding en cours de constitution,
- Mise à jour corrélative des statuts de la société,
- Pouvoirs au Président,
- Questions diverses.

Puis, lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports du Président, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Aout 2021, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 9.882,72 €.

L'Assemblée approuve, de ce fait, toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

➤ Résultat de l'exercice 2020/2021- bénéfice	9.882,72 euros
➤ Affectation à la Réserve légale	Néant
➤ Ancien report à nouveau	39.565,50 euros

➤ Dividendes	Néant
➤ Report à nouveau débiteur	49.448,22 euros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que la société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

2

AB
CH 20

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale entérine qu'aucune nouvelle convention visées à l'article L 227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 10 des statuts de la Société CHANTIER NAVAL DES SALINS D'HYERES, la collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'intention que leur a exprimée :

1- Monsieur Christophe BOK d'apporter en nature la pleine propriété des :
125 parts détenues par Monsieur Christophe BOK, soit 25% du capital et des droits de vote composant le capital social de la Société CHANTIER NAVAL DES SALINS D'HYERES,

À la société SARL « ALCYONE », dont le siège social est situé 83400 HYERES LES PALMIERS - Chez SAT – 6 Rue Georges Simenon – Le Palatin – Bureau 206, en cours d'immatriculation au RCS de Toulon, et représentée par Monsieur Christophe BOK, gérant,

Déclare agréer cette dernière comme nouvelle associée à compter du jour ou l'apport sera régularisé et signifié par la société, ce qui devrait intervenir avant le 30 Avril 2022.
Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

2- Mlle Alexandra BOK d'apporter en nature la pleine propriété des :
175 parts détenues par Mlle Alexandra BOK, soit 35% du capital et des droits de vote composant le capital social de la Société CHANTIER NAVAL DES SALINS D'HYERES,

A la société SARL « ALCYONE » dont le siège social est situé 83400 HYERES LES PALMIERS - Chez SAT – 6 Rue Georges Simenon – Le Palatin – Bureau 206, en cours d'immatriculation au RCS de Toulon et représentée par Monsieur Christophe BOK, gérant,

Déclare agréer cette dernière comme nouvelle associée à compter du jour ou l'apport sera régularisé et signifié par la société, ce qui devrait intervenir avant le 30 Avril 2022.
Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

3- Mme Isabelle RUEL d'apporter en nature la pleine propriété des :
200 parts détenues par Mme Isabelle RUEL, soit 40% du capital et des droits de vote composant le capital social de la Société CHANTIER NAVAL DES SALINS D'HYERES,

A la société SARL « ALCYONE » dont le siège social est situé 83400 HYERES LES PALMIERS - Chez SAT – 6 Rue Georges Simenon – Le Palatin – Bureau 206, en cours d'immatriculation au RCS de Toulon et représentée par Monsieur Christophe BOK, gérant,

W

AB
CS 8/2

4

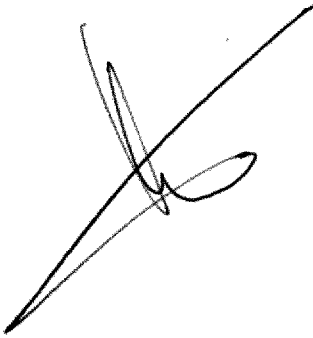
AB
ER

CH

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par les associés et par le Gérant.

Mr Ch. BOK

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long diagonal stroke and a loop.

Mme A.BOK

A complex handwritten signature in black ink, featuring multiple loops and a large oval shape.

Mme I.RUEL

A small, compact handwritten signature in black ink, with several loops.